

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoit BALAIS
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05834-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 5-2-2
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 2	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-098 - Modification de la composition des commissions thématiques

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° DEL 2020/67 en date du 15 juin 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

En raison de la démission de Madame Isabelle LEPESTEUR, il convient de modifier la composition des commissions pour la remplacer et/ou tenir compte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y procéder, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

D'une part, un nouveau membre doit être désigné pour les commissions suivantes :

- Education et Affaires Scolaires,
- Sports, Associations et Jeunesse
- Travaux et Sécurité

Par ailleurs, un membre suppléant de la C.A.O. doit être désigné. Le CGCT ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la C.A.O. Il est en revanche nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 27 voix,

➤ **PROCÈDE** à la désignation d'Arnaud MOREAU comme membre des commissions Education et Affaires Scolaires, Sports, Associations et Jeunesse et Travaux et Sécurité,

- **PROCÈDE** à la désignation de Pascal BILLARD en qualité de membre suppléant pour procéder au remplacement du siège laissé vacant au sein de la CAO,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

